

Notes de séance

59^e Séance du 1^{er} septembre 1964 à 9 heures

Présidence: M. von Moos, Président de la Confédération.
 Absent: M. Spühler.
 Secrétaire: M. Oser.
 Clôture: 11 heures 25.

Recours en grâce Antille

Le Conseil rejette le recours conformément à la proposition du département militaire mais charge le chef du département militaire de recommander à l'autorité chargée de l'exécution des peines d'accorder un sursis eu égard au mariage du recourant.

Affaire des Rangiers

M. le Président de la Confédération exprime à M. Chaudet la sympathie du conseil pour ce qu'il a dû supporter dimanche et le félicite pour le courage dont il a fait preuve. Il donne quelques informations sur la qualification pénale des faits entrant en considération, signale que des conversations sont prévues entre autorités fédérales et cantonales et relève que le Conseil fédéral devrait décider d'ores et déjà si le ministère public doit lui proposer l'ouverture d'une enquête pénale. Il fait part des vœux du Conseil d'Etat concernant Béguelin et le "Jura libre" et de M. von Greyerz concernant les mesures à prendre pour assurer l'ordre le 11 septembre à l'exposition nationale.

M. Chaudet remercie M. le Président de la Confédération de la déclaration faite dimanche soir et donne des détails sur ce qu'il a vu, entendu et subi, sur la façon dont se sont comportés les organisateurs et les policiers (qui n'ont pas été à la hauteur de la tâche), de même que les auteurs de troubles, qui étaient fort bien organisés et conduits, ainsi que sur les différentes péripéties de la journée. Il précise qu'on avait affaire à quelque 700 hommes organisés, parmi lesquels un grand nombre de voyous. Des instituteurs, un prêtre et peut-être un pasteur étaient de la partie. On n'a établi l'identité d'aucun manifestant à l'exception de Donzé et Béguelin, qui sont montés à la tribune pour féliciter leurs gens. Des Jurassiens demandent qu'on les libère de la terreur que le Bélier fait régner dans le Jura. On doit avoir des craintes pour la journée bernoise à l'Expo 64, notamment pour la sécurité du pavillon militaire. Il faudrait éviter de prévoir l'emploi de la troupe



par la Confédération et commencer par attirer l'attention des autorités vaudoises sur les risques. Il y avait aux Rangiers 700 membres du "Bélier" assistés de quelque 300 antimilitaristes venus de différentes localités. Le reste (plus de 4 000 personnes) n'a pas participé à la bagarre. C'était le bon peuple de chez nous.

Après avoir entendu le récit de M. Chaudet, le Conseil ouvre un échange de vues, au cours duquel les avis suivants sont exprimés (notamment):

- qu'il faudrait examiner sans tarder la question d'une dissolution du groupement "Bélier", qui est un mouvement dangereux, à prendre très au sérieux
- qu'il faudrait aussi examiner, plus tard, les mesures positives à prendre dans le sens des considérations publiées par le professeur Boehler dans la "~~Schweizerische Arbeitgeberzeitung~~"
N. 2.2.
- que les organes qui prendront des mesures s'entourent des conseils de juristes compétents pour éviter l'impasse
- qu'il faudrait éviter si possible de faire intervenir des troupes fédérales
- qu'il faudrait agir sans tarder contre les chefs (Donzé et Béguelin)
- que le pays ne peut malheureusement plus se prévaloir de la sécurité dont jouissent ses magistrats sans appareil policier
- qu'il importe de se défendre avec énergie, mais par des moyens conformes au droit et psychologiquement appropriés
- que la presse a sa part de responsabilité, qui ne défend plus le Conseil fédéral et cherche plutôt à le dénigrer
- qu'il faudrait examiner la possibilité de faire interdire par le juge toute manifestation destinée à troubler la journée bernoise à l'Exposition
- qu'il faudrait demander à l'évêché de Bâle de prendre des mesures à l'égard du prêtre désobéissant
- qu'il est regrettable que Berne ne réussisse pas à résoudre convenablement le problème de l'école de langue française dans la ville fédérale
- qu'il conviendrait d'inviter le juge d'instruction fédéral (Delaloye) à agir plus rapidement dans l'affaire des trois hommes arrêtés ce printemps.

Le Conseil poursuit son échange de vues, en abordant la question des poursuites pénales, notamment celle de savoir si M. Chaudet doit porter plainte, de façon à provoquer l'ouverture d'une instruction concernant les délits qui ne sont pas poursuivis d'office. Aucune décision formelle n'est prise à ce sujet, mais M. Chaudet fait valoir toutes les raisons

qu'il y aurait pour ne pas porter plainte.

M. le Président de la Confédération est autorisé à communiquer à la presse, à l'issue de la séance, après avoir fait prendre contact avec le Conseil-exécutif bernois, qu'il y aura une enquête pénale.

Le chancelier préparera une lettre à adresser au Conseil d'Etat vaudois pour lui signaler les dangers qui seront couverts le 11 septembre et les mesures de sécurité qu'il devrait prendre, notamment pour le pavillon militaire.

Ministre autrichien de la défense nationale

M. Chaudet mentionne que le ministre autrichien de la défense nationale viendra à Berne en octobre. Ainsi, la visite à faire, le cas échéant, en Autriche serait un rendu, ce qui arrange les choses.

Chef de l'EMG thaïlandais

M. Chaudet annonce également la visite de ce personnage pour septembre.

Mariage du roi de Grèce

M. Chaudet informe le Conseil qu'il a décidé de décliner l'invitation à cause de ses engagements. L'ambassadeur avait prévenu le secrétaire du roi de l'éventualité d'un refus. Il y aura quand même envoi d'une invitation.

Vögeli

M. Chaudet fait rapport sur la séance de la sous-commission de gestion du Conseil national. Une partie des membres seraient prêts à céder, mais la sous-commission est tenue en haleine par ^{le conseiller national} son président Berger, qui entend concentrer le débat sur la question du doctorat et ignorer le reste. Les membres de la commission voudraient une solution qui arrange les choses de telle façon qu'ils puissent sortir de l'impasse et proposer d'approuver la gestion. Il est question d'un maintien du transfert de Vögeli, mais à titre non-disciplinaire. Ce serait créer le désordre mais permettrait peut-être d'éviter un refus d'approbation.

M. Tschudi déclare qu'il ^{prendra contact avec} ~~essayera de faire fléchir la résistance de M. Berger.~~

Le Conseil se demande si ce n'est pas M. le Président de la Confédération qui devrait assister à la séance de la commission de gestion, puisqu'il s'agit de défendre des principes de notre droit public, mais M. Chaudet précise que la sous-commission demande seulement au Conseil fédéral de "reconsidérer librement" la mesure. En enlevant à celle-ci son caractère disciplinaire, le Conseil fédéral dispenserait la commission de traiter un problème de gestion.

Il est décidé que M. Chaudet assistera à la séance. Le Conseil compte que l'intervention de M. Tschudi auprès de M. Berger amènera la commission à se contenter d'un simple vœu.

Mariage du roi de Grèce

M. Wahlen propose de régler la représentation du Conseil fédéral comme on l'a fait lors du mariage du roi des Belges, c'est-à-dire en déléguant l'ambassadeur à Athènes (mission spéciale).

Le Conseil se range à cette proposition.

Sort des Suisses au Congo

M. Wahlen confirme que c'est bien un Suisse qui a été tué à Elisabethville (Blank) et mentionne qu'on est sans nouvelles de 140 Européens, dont 5 Suisses.

Il est décidé de ne rien dire à la presse, par égard pour les familles.

Ambassadeur du Maroc

M. Wahlen mentionne qu'il serait opportun que le Conseil fédéral se fasse représenter par deux de ses membres à la réception du 1er septembre (adieux d'Amor).

M. Bonvin offre d'accompagner M. Wahlen.

Contrôle des prix.

M. Schaffner fait rapport sur les délibérations de la commission du Conseil national, qui a accepté le projet du Conseil fédéral.

Régime du blé

M. Bonvin signale que la commission du Conseil national a adopté le projet de loi sur le blé.

Mirage

M. le Président de la Confédération fait savoir que M. Furgler lui a dit que les membres du Conseil fédéral recevront personnellement un exemplaire des décisions de la communauté de travail, dès qu'elles auront été prises.

Séance de vendredi

M. Chaudet sera absent, à moins que sa présence ne soit jugée absolument nécessaire.

Les notes concernant la séance précédente ne donnent lieu à aucune observation.
